



## Communiqué de presse

Delémont, La Chaux-de-Fonds, le 4 novembre 2010

### **Johnson & Johnson Neuchâtel reçoit le « Prix de l'entreprise écomobile »**

Les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, réunis au sein de la CTSO (conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale), ont attribué le « Prix de l'entreprise écomobile » à l'entreprise Johnson & Johnson pour son plan de mobilité touchant notamment son site du Locle. Grâce à une série de mesures comprenant notamment le covoiturage, la prise en charge des abonnements de transports publics et les navettes intersites, l'entreprise lauréate a obtenu une réduction quotidienne de plus de 200 trajets en voiture. Le jury, présidé par le Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel Claude Nicati, a fait son choix après examen de 21 dossiers de candidature.

Dans le but de favoriser une réduction du trafic automobile lié au travail au profit des autres modes de déplacement, la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, a lancé ce printemps le « Prix de l'entreprise écomobile ». Par sa démarche, la CTSO veut encourager les entreprises, les institutions et les collectivités publiques à mener une réflexion sur la mobilité de leurs collaborateurs, visiteurs et clients.

Après examen des 21 dossiers de candidature, le Jury a désigné à l'unanimité l'entreprise Johnson & Johnson canton de Neuchâtel. Cette entreprise rejoint ainsi les trois lauréats précédents, à savoir la Fondation d'aide à domicile de Genève (2006), la Manufacture Jaeger-LeCoultre du Sentier (2008) et l'administration communale de la ville de Nyon (2009), trois prix attribués par le canton de Vaud (2006 avec Genève).

Le Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel et président de la CTSO Claude Nicati a rappelé que 65% des trajets liés au travail s'effectuent en voiture et qu'il n'y a qu'une personne à bord dans plus de 90% des cas ! Les plans de mobilité d'entreprise constituent un levier efficace dans la gestion de la mobilité et dans la réduction de la congestion du trafic. Le Conseiller d'Etat du canton de Vaud François Marthaler, initiateur du prix de l'entreprise écomobile a souligné la contribution des plans de mobilité aux objectifs climatiques de réduction des émissions de CO2. Dans le cas de Johnson & Johnson, ce sont plus de 200 voitures en moins chaque jour sur la route et par conséquent environ 230 tonnes de CO2 en moins rejetés dans l'atmosphère chaque année.

Le constructeur de vélo électrique Biketec AG, l'entreprise Mobility et les CFF sont partenaires du « Prix CTSO de l'entreprise écomobile ».

---

Renseignements complémentaires :

Claude **Nicati**, chef du Département de la gestion du territoire du canton de Neuchâtel, 032 889 67 00

François **Marthaler**, Chef du département vaudois des infrastructures, 021 316 70 00

Stéphanie **Manoni**, service de la mobilité du canton de Vaud, 021 316 70 84

Virginie **Kauffmann**, Büro für Mobilität, Berne, mandataire, 031 381 93 33, 078 703 52 53



## Pressemitteilung

Delémont, La Chaux-de-Fonds, den 4. November 2010

### **Johnson & Johnson in Neuenburg erhält den „Mobilitätspreis für Unternehmen“**

Die Kantone Bern, Freiburg, Genf, Jura, Neuenburg, Wallis und Waadt, vereint in der Westschweizer Verkehrsdirektorenkonferenz (Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale, CTSO), haben den „Mobilitätspreis für Unternehmen“ der Firma Johnson & Johnson für ihren Mobilitätsplan, welcher primär den Standort in Le Locle betrifft, vergeben. Dank einer Reihe von Massnahmen, wie beispielsweise Fahrgemeinschaften, Kostenübernahme von öV-Abonnements oder Pendlerbussen, hat der preisgekrönte Betrieb eine tägliche Reduktion von über 200 Autofahrten erzielt. Die Jury, vom Neuenburger Regierungsrat Claude Nicati geleitet, hat ihre Wahl nach der Einsicht von 21 Bewerbungsdossiers getroffen.

Mit dem Ziel, den durch die Arbeit verursachte Autoverkehr zu Gunsten anderer Fortbewegungsmittel zu vermindern, lancierte die Westschweizer Verkehrsdirektorenkonferenz CTSO, bestehend aus den Kantonen Bern, Freiburg, Genf, Jura, Neuenburg, Wallis und Waadt, den „Mobilitätspreis für Unternehmen“. Mit diesem Preis will die CTSO Firmen, Institutionen und öffentliche Gemeinschaften anregen, über die Mobilität ihrer Mitarbeitenden, Besuchenden und Kunden nachzudenken.

Nach der Prüfung der 21 Bewerbungsdossiers hat sich die Jury einstimmig für die Firma Johnson & Johnson aus dem Kanton Neuenburg entschieden. Johnson & Johnson folgt den drei bisherigen Gewinnern, welche den Preis vom Kanton Waadt (2006 mit Genf) erhalten haben: der „Fondation d'aide à domicile de Genève“ (2006), der „Manufacture Jaeger-LeCoultre du Sentier“ (2008) und der Gemeindeadministration der Stadt Nyon (2009).

Der Regierungsrat des Kantons Neuenburg und Präsident der CTSO Claude Nicati hat darauf hingewiesen, dass 65% der arbeitsbedingten Fahrten mit dem Auto zurückgelegt werden und in 90% der Fälle lediglich eine Person an Bord ist. Der Mobilitätsplan von Unternehmen stellt einen wirkungsvollen Hebel für das Mobilitätsmanagement und die Verminderung der Verkehrsüberlastung dar. Der Waadtländer Regierungsrat François Marthaler, Initiator des Mobilitätspreises für Unternehmen, betonte den wichtigen Beitrag von Mobilitätsplänen in der Reduktion der CO<sub>2</sub>-Emissionen. Dank der Massnahmen von Johnson & Johnson sind täglich über 200 Autos weniger auf den Strassen. Dies entspricht rund 230 eingesparten Tonnen CO<sub>2</sub> pro Jahr.

Der Elektrowelohersteller Biketec AG, die Firma Mobility und die SBB sind Partner des „CTSO Mobilitätspreis für Unternehmen“.

---

Zusätzliche Informationen :

Claude **Nicati**, chef du Département de la gestion du territoire du canton de Neuchâtel, 032 889 67 00

François **Marthaler**, Chef du département vaudois des infrastructures, 021 316 70 00

Virginie **Kauffmann**, Büro für Mobilität, Bern, Beauftragter, 031 381 93 33, 078 703 52 53



## Gestion de la mobilité : la contribution des entreprises est essentielle

Résumé de l'intervention de Claude Nicati, Conseiller d'Etat du Canton de Neuchâtel et président de la CTSO, à l'occasion de la remise du Prix de l'entreprise écomobile à Johnson & Johnson canton de Neuchâtel, Lauréat 2010

---

La Chaux-de-Fonds, le 4 novembre 2010

Nous effectuons en Suisse, tous modes de transports et tous motifs de déplacement confondus, 120 milliards de kilomètres par an, soit environ 15'000 kilomètres par personne et par an. Les déplacements liés au travail représentent environ le tiers de ces distances et sont effectués à raison de 65% en voiture. Et sur les trajets entre domicile et travail, il n'y a qu'une seule personne à bord dans plus de 90% des cas !

A la lumière de ces quelques chiffres, il est facile d'imaginer à quel point les plans de mobilité d'entreprise peuvent constituer un levier efficace dans la gestion de la mobilité et dans la réduction de la congestion du trafic. Les plans de mobilité d'entreprise visent en effet les objectifs suivants : plus de trajets à pied, à vélo, en transports publics et en covoiturage, moins de kilomètres parcourus en voiture.

C'est précisément pour cette raison que la Conférence des directeurs des transports des cantons de Suisse occidentale a décidé de mettre sur pied le « Prix de l'entreprise écomobile » dont le coup d'envoi a été donné en mars 2010, avec un appel lancé auprès de 5000 entreprises, institutions et collectivités publiques dans les cantons de Suisse occidentale, autrement dit dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Valais, Fribourg, Jura et Berne.

Au terme du délai de participation fixé à fin juin 2010, nous avons enregistré 21 dossiers de candidature dont 12 déposés par des entreprises privées et 9 par des collectivités publiques ou des institutions.

Le travail du jury s'est révélé assez délicat en raison de la qualité remarquable de la plupart des dossiers. Mais au final, c'est à l'unanimité de ses 7 membres que le jury a décidé d'attribuer le prix à l'entreprise Johnson & Johnson pour les mesures appliquées à ses sites du Locle et de Neuchâtel. Outre la qualité générale de la démarche entreprise par Johnson & Johnson, nous avons estimé que son mérite était d'autant plus grand que la typologie des déplacements de ses collaborateurs rend plutôt difficile la tâche de réduire le nombre de trajets automobile.

La direction de Johnson et Johnson a cependant relevé le défi, avec à la clef une réduction de plus de 200 voitures sur la route par jour aux heures de pointe.

Monsieur le directeur général de Johnson & Johnson dans le canton de Neuchâtel, cher Monsieur Haemmerli, je vous félicite pour votre initiative et c'est avec grand plaisir que la CTSO vous attribue le Prix de l'entreprise écomobile.



## Prix mobilité d'entreprise – les lauréats 2006, 2008 et 2009

### 2009 : Administration communale de la Ville de Nyon

Consciente que les plans de mobilité d'entreprise permettent d'influencer directement le mode de transport choisi par le personnel, la Municipalité a décidé d'établir un plan de mobilité pour ses propres collaboratrices et collaborateurs. En inscrivant la réalisation du plan de mobilité dans les priorités de l'actuelle législature, la Municipalité a ainsi souligné l'importance qu'elle accorde à cette démarche et sa volonté d'être exemplaire pour inciter les entreprises de la région à s'engager elles aussi sur la voie de la mobilité durable.

De la sorte, 33 mesures ont été mises en place dans le cadre de ce plan de mobilité. Citons parmi celles-ci la taxation des places de parc du personnel, le subventionnement des abonnements de transport, l'encouragement au covoiturage, la mise à disposition de vélos électriques de service ou encore des actions de sensibilisation à la marche.

Ainsi, l'administration communale ambitionne de diminuer le recours par son personnel à la voiture et à la moto de deux tiers aujourd'hui à moins de la moitié d'ici 4 ans.

### 2008 : Manufacture Jaeger-LeCoultre du Sentier à la Vallée de Joux

La Manufacture Jaeger-LeCoultre s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise, visant notamment à réduire les effets que son extension actuelle peut avoir sur l'environnement et le cadre de vie des habitants de la Vallée de Joux. L'une des préoccupations était de trouver une alternative aux problèmes de parking.

Plusieurs mesures ont été réalisées : mise à disposition d'un parc à vélo couvert, lancement progressif de trois lignes de bus, encouragement au covoiturage par la mise en réseau et l'attribution d'une place des parc nominative aux groupes de covoiturants. La Manufacture aussi a prévu d'ouvrir un restaurant d'entreprise, d'encourager financièrement l'achat d'abonnements de transports publics et de soutenir la création d'une ligne ferroviaire transfrontalière.

Selon les estimations de l'entreprise, grâce aux mesures mises en place, environ 3 millions de kilomètres ne sont plus parcourus en voiture chaque année. Sensibilisés à la préservation de l'environnement, les collaborateurs sont satisfaits des mesures du plan de mobilité.

### 2006 : Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) à Genève

Les collaborateurs de la FSASD se déplacent dans le cadre de leur travail pour se rendre au domicile des personnes dont ils s'occupent. Une enquête sur la santé au travail a montré que les déplacements quotidiens liés au travail étaient en partie responsables du stress des collaborateurs. Ceci a induit le lancement d'une nouvelle politique de la mobilité basée sur une redéfinition de moyens de déplacements. Le principe est d'éviter de recourir aux voitures privés en développant et en encourageant prioritairement d'autres modes.

Ainsi quatre zones ont été définies, précisant le moyen de déplacement à privilégier : à pied, en bus ou à vélo, en voiture. Le choix du moyen de transport dépend de la distance à parcourir, la déclivité du terrain, le matériel à transporter, les conditions climatiques mais aussi des collaborateurs (par ex. condition physique).

Le principe est de renoncer à l'utilisation des véhicules privés au profit des moyens mis à disposition par la FSASD : à pied, à vélo standard ou électrique, en transports publics ou en Mobility CarSharing.